



Tout a l'égout

Par sjoe83

Bonjour,
je suis propriétaire d'une maison depuis 2019, je sais que mon voisin d'une maison alentour a son passage tout à l'égout par celui qui concerne ma maison, y a-t-il un moyen légal pour que je l'enlève de mon tout à l'égout car, je suis constamment obligé de faire intervenir une entreprise pour déboucher la sortie (accès de mon parking privée chez moi) car il y a régulièrement des déchets qui bouchent la sortie et du coup remonte avec bien évidemment des odeurs et autres....très désagréable sans parler du coût de l'intervention
merci beaucoup

Par Henriri

Hello !

Sjoe, vous voulez dire que la canalisation de ce voisin vers les égouts se jette d'abord dans votre propre canalisation sur votre terrain avant de gagner le domaine public. Votre parcelle est-elle donc grevée d'une servitude d'eaux usées à son bénéfice ? Consultez l'acte qui pose cette servitude et qui peut prévoir un volet "entretien".

Par ailleurs n'y a-t-il pas tout simplement un problème technique (pente, diamètre, état de la canalisation...) créant ces bouchons périodiques sans être en rapport avec la collecte de deux habitations...?

A+